

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise



Jean-Pierre DUSSUET
Président du tribunal
administratif
de Cergy-Pontoise



Effectifs de la juridiction :

94

personnes dont :

49

magistrats

45

agents de greffe
et aides à la décision

Après des années de hausse continue d'activité, l'année 2023 s'est caractérisée par une stabilité (+ 1 %), à un niveau élevé, du nombre de nouveaux recours : 16 100 en 2023 contre 15 999 en 2022. Cette stabilité recouvre deux mouvements bien distincts. Les procédures d'urgence, qui étaient très dynamiques jusqu'à présent, connaissent une baisse de plus 15 % en un an (458 affaires en moins), et, à l'inverse, les affaires non urgentes ont augmenté (+ 559 affaires).

Grâce à la mobilisation de toute la communauté juridictionnelle, particulièrement sollicitée sur le contentieux du droit des étrangers (52 % des recours enregistrés) et du droit au logement (18 %), le tribunal a jugé 7 % d'affaires en plus et a stabilisé ses délais moyens de jugement à 9 mois et 22 jours en 2023.

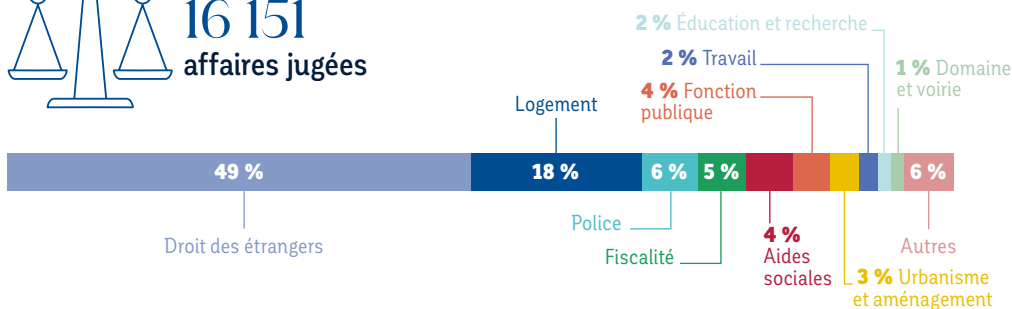
Pour obtenir ces résultats, le tribunal s'est fortement réorganisé avec la création d'un pôle dédié au traitement des affaires urgentes et d'un pôle dédié à celui des contentieux sociaux.

Ces efforts permettent d'assurer à tous une très forte sécurité juridique puisque seulement 13,1 % des décisions du tribunal sont contestées en appel et que 82,7 % des décisions ainsi contestées sont confirmées. Dans 97,7 % des recours qui lui sont soumis, la solution apportée par le tribunal sera donc la solution définitive du litige.

2023 en chiffres



16 151
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 633

affaires jugées en urgence (référés)

-19 % par rapport à 2022



9 mois et 22 jours

de délai moyen de jugement

+36 jours par rapport à 2022



72,2 %

des recours déposés par téléprocédure

24,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



82,7 %

des jugements du tribunal sont la solution définitive du litige



97

médiations engagées

45 % de taux de réussite